

Distr. générale 1^{er} mars 2023 Français

Original: anglais

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité au titre du Protocole facultatif, concernant la communication n° 3262/2018*.**

Communication soumise par: R. A.

 $Victime(s) \ pr\'esum\'e(s)$: L'auteur

État partie : Finlande

Date de la communication: 1er novembre 2018

Question(s) de fond : Expulsion vers le Pakistan

Le 24 mars 2022, le Comité a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 3262/2018, l'auteur ayant retiré celle-ci.

^{**} Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Tania María Abdo Rocholl, Wafaa Ashraf Moharram Bassim, Yadh Ben Achour, Arif Bulkan, Mahjoub El Haiba, Furuya Shuichi, Marcia V. J. Kran, Carlos Gómez Martínez, Duncan Laki Muhumuza, Photini Pazartzis, Hernán Quezada, Vasilka Sancin, José Manuel Santos Pais, Soh Changrok, Kobauyah Tchamdja Kpatcha, Hélène Tigroudja, Imeru Tamerat Yigezu et Gentian Zyberi.



^{*} Adoptée par le Comité à sa 134e session (28 février-25 mars 2022).